

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 DECEMBRE 2016**

**DELIBERATION N°CC/2016.00557**

**LIBRAIRIE-BOUTIQUE DU MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN -  
MODALITES DE VENTE DES ARTICLES**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 25 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 96

Nombre de pouvoirs : 20

Nombre de voix : 116

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Jennifer BONJOUR, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Olivier BROUILLOUX, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Patricia CORTEY, Mme Joëlle COUSIN, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. André FRIEDENBERG, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, M. Yves LECOCQ, Mme Eliane LEGROS, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, Mme Babette LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, Mme Annick ROATTINO, M. Jean-Louis ROUSSET,

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 12 décembre 2016**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20160912-D20160055710-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161212

Mme Christine ROUX, Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, Mme Sylvie THIZY, M. Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Jean-Michel PAUZE,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,  
Mme Catherine CHAPRON donne pouvoir à M. Joseph SOTTON,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,  
Mme Suzanne CHAZELLE donne pouvoir à M. Christian JULIEN,  
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,  
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,  
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,  
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Rémy GUYOT,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALLO,  
M. Julien LUYA donne pouvoir à Mme Babette LUYA,  
Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Marc ROSIER donne pouvoir à Mme Annick ROATTINO,  
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Eliane LEGROS,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Michel BEAL, Mme Nora BERROUKECHE, M. Henri BOUTHEON,  
Mme Hélène BRUYERE, M. Marc CHAVANNE, M. Gabriel DE PEYRECAVE,  
M. Roland GOUJON, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN,  
Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,  
M. Florent PIGEON, Mme Joelle RICARD, M. Maurice VINCENT

**Secrétaire de Séance :**

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 DECEMBRE 2016**

### **LIBRAIRIE-BOUTIQUE DU MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN - MODALITES DE VENTE DES ARTICLES**

Pour mémoire, depuis la délibération du Conseil de Communauté du 18 octobre 2004, Saint-Etienne Métropole a repris la librairie boutique du Musée d'Art Moderne et Contemporain en régie directe. La Boutique du Musée propose aux visiteurs l'achat de livres, catalogues et ouvrages sur l'art, le design, la création... ainsi que des objets divers en rapport avec ces thématiques. L'activité commerciale de la Boutique du Musée est soumise de plein droit au régime de la TVA en application des taux en vigueur, soit actuellement :

- taux de 5,5 % pour les livres, catalogues et lithographies,
- taux de 2,10 % pour le secteur presse (magazines spécialisés),
- taux de 20 % pour les objets (papeterie, objets dérivés, bijoux, dvd, etc.),

La Boutique du Musée applique l'ensemble des conditions de commercialisation régies par la loi n°81-766 du 10 août 1981 complétée par le décret n° 81-1068 3 décembre 1981 sur le prix unique du livre, prix de vente public fixé par l'éditeur.

#### **1 – CONVENTION DE DEPOT-VENTE**

Afin de diversifier ses fournisseurs et d'élargir sa gamme de produits sans trop de prise de risque, la Boutique du Musée doit pouvoir accepter les dépôts-ventes afin de permettre un accès plus facile aux petites structures créatives.

Pour la Boutique du Musée, les avantages sont indéniables. Il n'existe pas de prise de risque et aucune avance de trésorerie n'est nécessaire.

Une convention suivant ce modèle sera signée entre la Boutique du Musée et chaque déposant.

Le prix de vente public des objets mis en dépôt sera fixé par le déposant.

La Boutique du Musée percevra une commission de 15 % à 25 % sur la vente de ces produits.

#### **2 – COEFFICIENT DE MARGE SUR LES PRODUITS POUR LA BOUTIQUE DU MUSEE La Boutique fait l'acquisition d'objets en vente ferme auprès de différents éditeurs.**

Le prix de vente public des produits se réfèrera au prix de vente conseillé par le diffuseur.

La Boutique du Musée fixera une marge commerciale de 30 à 50 % en l'absence de prix de vente conseillé.

#### **3 – AUTORISATION DE SOLDER ET D'APPLIQUER DES REMISES**

Les dispositions en vigueur concernant la Boutique du Musée autorisent :

- les remises sur les ouvrages édités depuis plus de deux ans et en stock depuis plus de six mois ou sur les ouvrages abimés (de 30 à 50 % selon l'état),
- ainsi que des remises autorisées aux Collectivités, établissements d'enseignement (5 %) et bibliothèques (9 %).

Il est proposé d'accorder une remise de 5 % sur les livres et objets aux enseignants, étudiants, aux Amis du Musée d'Art Moderne et Contemporain de Saint-Etienne Métropole ainsi qu'au personnel de Saint-Etienne Métropole, sur présentation d'un justificatif.

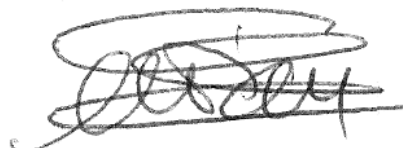
Les soldes sur les objets sont pratiqués pendant les périodes fixées selon les dates officielles et l'organisation prévue dans la délibération n °2010/B/121.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :**

- **valide le projet de convention de dépôt ci-joint et autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions autorisant les dépôts-ventes à la Boutique du Musée d'Art Moderne et Contemporain,**
- **autorise une marge commerciale de 30 à 50 % sur les produits vendus par la Boutique du Musée d'Art Moderne et Contemporain en l'absence de prix de vente conseillé,**
- **autorise les remises aux conditions précitées et des périodes de soldes selon les dates officielles en vigueur chaque année, ainsi que, le cas échéant, une période de soldes complémentaires dont les dates sont laissées par la réglementation au choix de la Boutique du Musée,**
- **les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts à l'article 6065 « livres, disques, cassettes » sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 011.**
- **les recettes seront recouvrées à l'article 7078 « autres marchandises » sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 70.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU